



Département du GARD

Nbre de membres : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 15

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINT MAMERT DU GARD**

SEANCE DU 20 MARS 2025

L'an deux mille-vingt-cinq et le vingt-mars à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERGOGNE Catherine, Maire.

Présents : Madame GRANIER Laura, Messieurs GUIGUES Francis, ROUVIERE Serge, adjoints.
Mesdames CHAUVET Colette, DERNONCOURT Béatrice, RAMIS Françoise, Messieurs AYCART Daniel, BANNWARTH André, CANONGE Brice, COURTES Patrick, PIERREZ Éric, conseillers municipaux.

Sont absents excusés et ont donné pouvoir : Madame MADIOT Sylvie, Adjointe, à Mme GRANIER Laura, Monsieur FLOUTIER Jean-Marc, adjoint, à Monsieur ROUVIERE Serge, Monsieur MARMILLOT François, conseiller municipal, à Monsieur GUIGUES Francis.

Sont absents : Mesdames AABAID Mélissa, COSSART Clémence et PIGA Florie, Monsieur BOUET Frank.

Madame GRANIER Laura est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Bergogne

Vu la délibération numéro D2023-025 du 11 juillet 2023 portant expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des finances du 06 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2024 de la commune de Saint Mamert du Gard ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame le Maire présente le compte financier unique 2024 de la commune qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 162 879.11 € et un déficit d'investissement de 163 236.56 €.

Elle annonce la reprise des reports de l'année 2023 en fonctionnement de 251 809.20 € et en investissement de – 99 134.55 € soit un excédent global de clôture de 152 317.20 €.

Madame le Maire quitte la salle.

Monsieur Serge ROUVIERE est élu président de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve, **à l'unanimité**, le compte financier unique 2024 tel que présenté ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Bergogne

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte financier unique 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte financier unique fait apparaître :

* un excédent de fonctionnement de 414 688.31 €

* un déficit d'investissement de 262 371.11 €

* des restes à réaliser de 43 402 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Art. 002 RF Excédents antérieurs reportés (section de fonctionnement) 195 719.20 €.

Art. 001 DI Solde d'exécution négatif reporté (section d'investissement) 262 371.11 €.

Art. 1068 RI Excédents de fonctionnement capitalisés (section investissement) 218 969.11 €.

VOTE DES TAXES POUR 2025

Rapporteur : Mme Bergogne

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition de l'année 2024 pour l'année 2025 soit :

* Taxe Foncier bâti : 41.00 %

* Taxe Foncier non bâti : 64.89 %

* Taxe habitation : 10.94 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte les taux proposés des taxes directes locales pour l'année 2025.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Bergogne

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le budget primitif 2025 de la commune en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du CFU 2024, de l'affectation des résultats et de la reprise des restes à réaliser.

L'équilibre par section du budget principal 2025 en fonctionnement s'établit comme suit :

* Dépenses : 1 550 998.66 €

* Recettes : 1 550 998.66 €

La section d'investissement est ensuite présentée par programme soit :

- * fin de l'enfouissement des réseaux de la rue de la Mazade,
- * restructuration et rénovation énergétique de l'école élémentaire et du restaurant scolaire,
- * fin de la révision PLU,
- * participation d'équipement de la commune (2eme versement) au projet du renouvellement urbain sur le site de la cave coopérative,
- * requalification et renaturation du quartier de la Mazade et de la Galinière,
- * réparation du mur du cimetière,
- * aménagement du foyer (cantine)
- * pose climatiseurs à l'école maternelle.

La section d'investissement est votée en sur-équilibre qui s'établit comme suit :

- * Dépenses : 4 715 837.61 €
- * Recettes : 6 411 734.85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** :

- * approuve le budget primitif 2025 du budget principal,
- * autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans les limites de 7.5 % en fonctionnement et 7.5 % en investissement.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET GENDARMERIE

Rapporteur : Mme Bergogne

Vu la délibération numéro D2023-025 du 11 juillet 2023 portant expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des finances du 06 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2024 du budget gendarmerie ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame le Maire présente le compte financier unique 2024 de la gendarmerie qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 109 615.40 € et un déficit d'investissement de 40 900.87 €. Elle annonce la reprise des reports de l'année 2023 en fonctionnement de 50 597.20 € et en investissement de - 40 130.37 € soit un excédent global de clôture de 68 714.53 €.

Madame le Maire quitte la salle.

Monsieur Serge ROUVIERE est élu président de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'**unanimité**, le compte financier unique 2024 tel que présenté ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET GENDARMERIE

Rapporteur : Mme Bergogne

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte financier unique 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- * un excédent de fonctionnement de 109 615.40 €,
- * un déficit d'investissement de 40 900.87 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Art. 002 RF Excédents antérieurs reportés (section de fonctionnement) 68 714.53 €.
- Art. 001 DI Solde d'exécution négatif reporté (section d'investissement) 40 900.87 €.
- Art. 1068 RI Excédents de fonctionnement capitalisés (section investissement) 40 900.87 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET GENDARMERIE

Rapporteur : Mme Bergogne

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le budget primitif 2025 de la gendarmerie en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du CFU 2024 et de l'affectation des résultats.

L'équilibre par section du budget principal 2025 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

- * Dépenses : 166 109.03 €
- * Recettes : 166 109.03 €

INVESTISSEMENT

- * Dépenses : 82 587.04 €
- * Recettes : 82 587.04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- * approuve le budget primitif 2025 du budget gendarmerie,
- * autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans les limites de 7.5 % en fonctionnement et 7.5 % en investissement.

INFORMATIONS DIVERSES :

Visite du Sénat avec le conseil municipal des jeunes :

- Mercredi 2 avril
- 19 participants : 9 enfants, 10 conseillers
- Départ en TGV mardi 1er avril à 9h18 Retour mercredi 2 avril 20h00
- Au programme :
 - 1er avril : visite Trocadéro, Champ de Mars et croisière sur la Seine,
 - 2 avril : visite du Sénat.
- Coût total : 4 266 € soit 224.50 €

- Participation de la commune : 3366 €
- Participation des élus percevant des indemnités (maire, adjoints et conseiller délégué) : 900 €.

Révision du Plan Local d'Urbanisme et calendrier prévisionnel :

- Réception du dossier en version définitive le 13 mars 2025.
- Relecture avril 2025.
- Réunion publique le 6 mai 2025.
- Conseil municipal d'arrêt de projet le 15 mai 2025.
- Consultation des PPA de mai à juillet.
- Enquête publique de septembre à octobre.
- Analyse des remarques en novembre.
- Approbation du PLU en décembre 2025.

La séance est levée à 20h05



Le Maire,

C BERGOGNE

